

Un développement régional intégré : l'exemple du Bassin du Sebou

Oved G.

Le développement

Paris : CIHEAM
Options Méditerranéennes; n. 11

1972
pages 84-95

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI010667>

To cite this article / Pour citer cet article

Oved G. *Un développement régional intégré : l'exemple du Bassin du Sebou. Le développement*. Paris : CIHEAM, 1972. p. 84-95 (Options Méditerranéennes; n. 11)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

En octobre 1968, le Programme des Nations-Unies pour le Développement (P.N.U.D.) remettait au gouvernement marocain le rapport final relatif au développement du Bassin de Sebou. Ces documents avaient été établis par une mission organisée conjointement par la F.A.O. et l'Administration marocaine à partir d'avril 1963.

En novembre 1969, on apprenait que la Banque Mondiale accordait au Maroc un prêt de 46 millions de dollars destiné à financer une partie des investissements requis par l'aménagement hydro-agricole de la plaine du Rharb. Il s'agissait, en fait, de la réalisation (limitée à une première tranche) de l'un des aménagements étudiés par la mission Sebou.

Les études entreprises par la mission Sebou constituant l'un des plus importants « projets » organisés dans le monde par le P.N.U.D. et la F.A.O., il a semblé utile de demander à celui qui en a été le directeur de dégager les enseignements de cette expérience.

Georges OVED

Administrateur Civil
au Ministère
des Finances

Un développement régional intégré : l'exemple du bassin du Sebou

Les photographies illustrant cet article sont de P. Moity.
Cartes et maquettes : F. Troyano et S. Lazarev.

Le Sebou dans le Maroc

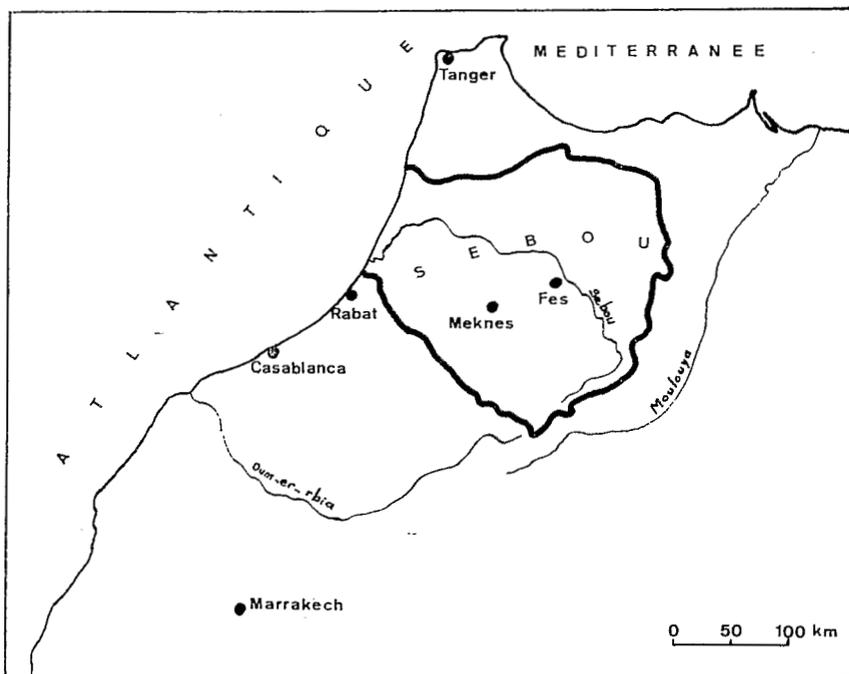
Le Sebou est un des principaux fleuves d'Afrique du Nord. Son bassin versant est situé au nord-ouest du Maroc. Il est limité à l'ouest par le littoral atlantique, à hauteur de la ville de Kenitra, à l'est, par le bassin de la Moulouya, à hauteur de la ville de Taza, au nord par la chaîne montagneuse du Rif et au sud, par celle du Moyen-Atlas.

Le bassin du Sebou couvre une superficie de 40 000 km², soit environ le dixième de la superficie totale du Maroc. On y distingue six grandes zones : la plaine du Rharb, le plateau de Meknès-Fès, le plateau des Zemmour, les collines du Prérif, la montagne du Rif et les plateaux et montagnes du Moyen-Atlas.

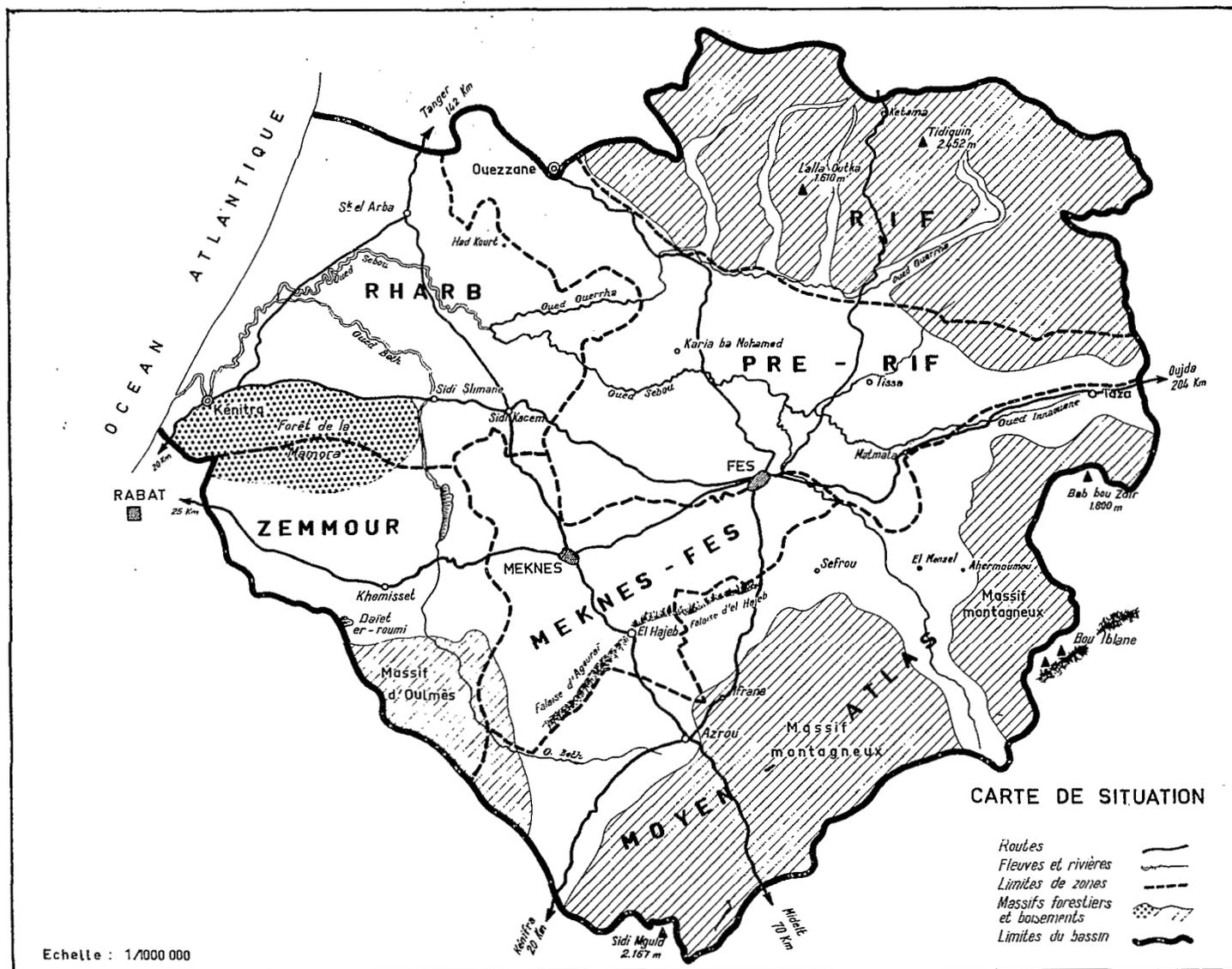
La population de cet ensemble dépasse actuellement 3 millions d'habitants (soit 20 % de la population totale du Maroc) ; elle est rurale à concurrence de 70 %.

Le bassin du Sebou est la plus importante région agricole du Maroc : il fournit plus d'un quart de la production agricole nationale et notamment la moitié des agrumes, du vignoble et des olives, plus du tiers du cheptel bovin et la très grande majorité des forêts de production du Maroc.

Le bassin du Sebou est aussi une région de vieille civilisation urbaine avec Meknès et Fès qui comptent à elles deux plus de 500 000 habitants ; Kenitra, de création récente, dépasse très largement 100 000 habitants. On y trouve une force industrielle encore réduite (10 % de la production nationale), mais présentant des secteurs dynamiques (100 % de l'industrie de la cellulose, 70 à 75 % de l'industrie des cartons



Le Sebou dans le Maroc.



Le bassin du Sebou.

et papiers, 40 % des filatures et des tissages de coton et de fibranne). Enfin, le Sebou dispose d'un important secteur de services et d'une infrastructure économique, sociale et administrative souvent supérieure à celle dont bénéficient les autres régions du Maroc.

Les questions posées à la Mission Sebou peuvent alors être ainsi résumées :

— quelles sont les potentialités du bassin du Sebou ?

— quels sont les problèmes posés par la mise en valeur de toutes les zones comprises dans cette région ?

— quelles sont les perspectives de développement offertes à une population qui doit passer de 2 500 000 habitants en 1960 à 5 000 000 en 1985 et atteindre 6 700 000 habitants en l'an 2 000 ?

— quels sont les voies et les moyens de ce développement et quelles en sont les conséquences sur l'économie nationale ?

Compte-tenu cependant des moyens de travail dont pouvait disposer le Projet, les questions relatives au développement des activités agricoles devaient être étudiées avec plus de détails que celles relevant des autres secteurs de l'économie.

Le Projet a donc été amené à mettre

au point une méthodologie qui soit adaptée à l'échelle et à la nature des problèmes ainsi posés. On en retiendra ici trois aspects particuliers :

- l'étendue des investigations ;
- l'introduction de la mesure pour l'analyse de phénomènes considérés jusqu'ici sous un aspect qualitatif ;
- l'interdisciplinarité des études.

L'étendue des investigations

Le document de base pour prendre connaissance de la région était constitué par la photographie aérienne au 1/25 000° couvrant l'ensemble du Bassin, exécutée en 1963 spécialement pour les besoins du Projet. Document fondamental pour les hydrauliciens, les agronomes et les forestiers, permettant à chacun un « dégrossissage » des questions avant de procéder sur le terrain aux investigations nécessaires.

Mais sur un territoire aussi vaste que la Suisse ou le Danemark, il n'était pas question de conduire toutes les investigations avec la même ampleur. Cela dépendait des exigences propres à chaque discipline, ainsi que des moyens de travail disponibles. On se limitera à quelques exemples.

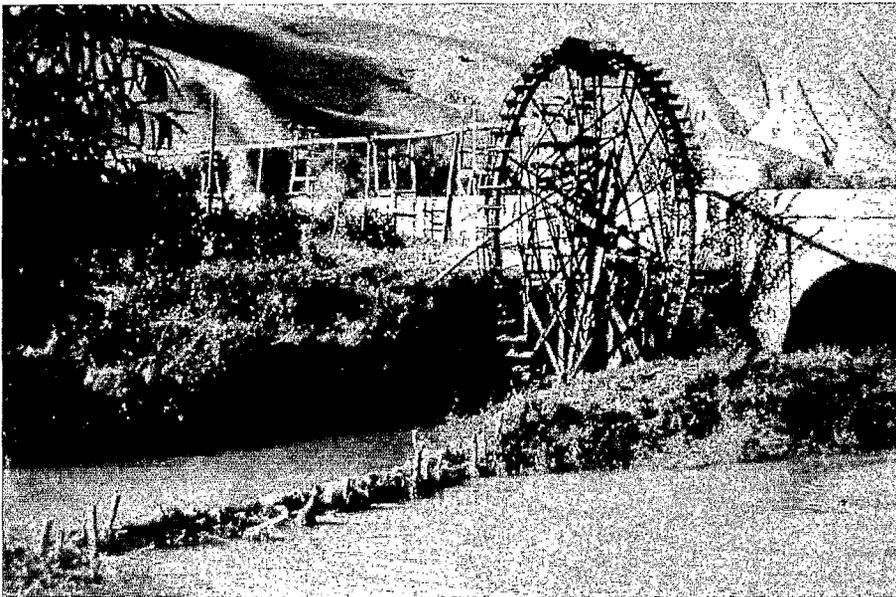
Ainsi, l'importance du facteur hydrau-

lique dans le développement de la région a contraint de procéder à un inventaire exhaustif des ressources en eau et de leurs utilisations sur l'ensemble du Bassin et de rechercher systématiquement les différents ouvrages de régularisation que les conditions hydrologiques, topographiques et géologiques autorisent sur le Sebou, l'Ouerrha et leurs affluents. Le Projet a été amené, comme on le verra plus loin, à établir une stratégie de l'équipement hydraulique pour l'ensemble du Bassin.

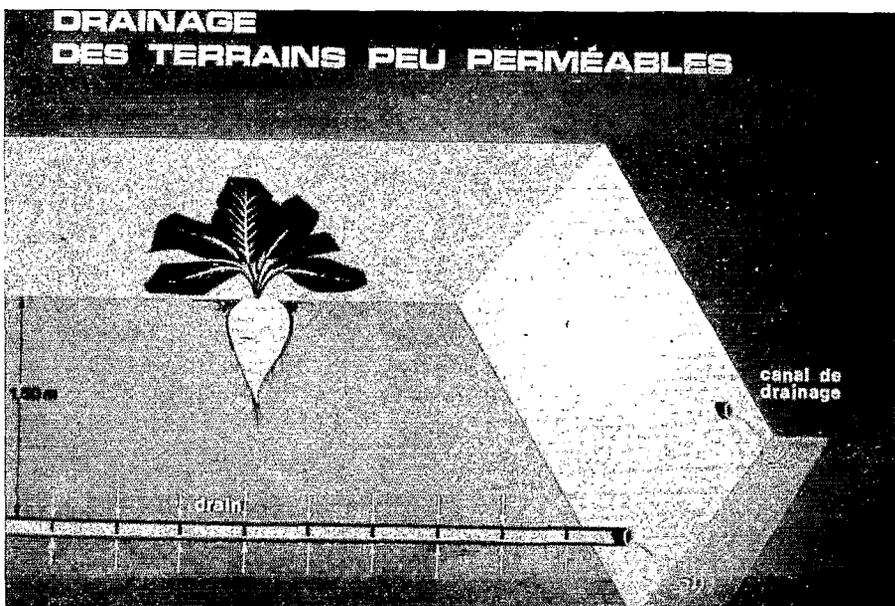
Les études agro-pédologiques, par contre, ne pouvaient concerner la totalité des sols du Bassin. Des études de reconnaissance au 1/100 000° ont porté cependant sur des superficies considérables : d'une part sur les grandes vallées (250 000 ha) et d'autre part sur les deux zones déjà les plus intensifiées, au moins partiellement, mais apparemment aussi les plus prometteuses : la plaine du Rharb (540 000 ha en incluant une partie de la Mamora et la basse vallée de l'Ouerrha) et le plateau de Meknès-Fès (200 000 ha). Il s'agissait, d'une façon générale, d'apprécier, à partir des cartes de sols, les aptitudes culturales et plus particulièrement de préciser les zones susceptibles d'être irriguées.



Moissons traditionnelles.



Roue hydraulique sur l'oued Mikkes.



Des plans d'aménagement agricoles ont été établis au 1/100 000° couvrant 350 000 ha dans le Rharb, 200 000 ha dans le plateau de Meknès-Fès et au 1/20 000° ou 1/25 000° sur plus de 200 000 ha répartis sur l'ensemble des zones du Bassin.

Troisième exemple : les structures foncières. Leur méconnaissance générale au Maroc a conduit le Projet à entreprendre une étude complète de la répartition de la propriété dans chacune des 150 communes rurales du Bassin du Sebou. Les résultats ont été regroupés par grands types de structures et présentés dans un Atlas foncier qui a permis d'avoir une idée précise de la nature et de l'acuité de ces problèmes pour chaque partie du Bassin.

Enfin, du point de vue économique, le caractère global des investigations entreprises est mis en évidence par l'établissement d'un compte régional.

La mesure des phénomènes

Dans certains domaines de la mise en valeur, l'analyse des phénomènes et la détermination des méthodes d'intervention sont rendues très malaisées en raison de l'absence de toute donnée chiffrée. Un effort pour passer du stade qualitatif au stade quantitatif est apparu au Projet indispensable à une bonne connaissance de ces phénomènes et à l'efficacité des politiques et des techniques préconisées. On prendra ici trois exemples choisis à dessein dans des domaines très différents :

- le drainage ;
- la production animale ;
- l'érosion.

On sait que les difficultés de *drainage* constituent au Maroc le facteur limitant l'aptitude des sols à l'irrigation. L'étude pédologique de type classique conduisait à reconnaître telle ou telle classe de sols pour en inférer les possibilités de drainage. Dans la plaine du Rharb (où les premières irrigations ont commencé avant la dernière guerre) il était ainsi devenu traditionnel d'opposer les « tirs », terres noires, très argileuses, peu perméables, difficiles à drainer, aux « dess. » d'origine alluviale, réputés bien drainés.

Dépassant ce point de vue qualitatif, le Projet entreprit de mesurer systématiquement le coefficient de perméabilité des sols sur une superficie de 90 000 ha constituant une unité assez représentative de l'ensemble du Rharb (1).

Ces mesures ont permis d'établir une cartographie plus rigoureuse des sols (à l'échelle du 1/20 000°) en fonction de leur aptitude au drainage, de déterminer des normes de drains adaptées aux différentes catégories de sols et, par consé-

(1) Deux méthodes ont été utilisées : une méthode de terrain, dite du « trou de tarière » et une méthode de laboratoire, selon que la nappe est à faible ou à grande profondeur. Au total, les mesures sur le terrain (à 2 ou 3 m de profondeur) ont été effectuées sur 3 000 stations et 5 000 échantillons, correspondant à 500 stations de mesure, ont été étudiées en laboratoire.

quent, de chiffrer avec plus de précision le coût d'un drainage efficace.

On sait le retard important que connaissent les études zootechniques en Afrique du Nord. L'essentiel des efforts a été consacré à la protection sanitaire des troupeaux. Les améliorations étant surtout recherchées par la voie de croisements des races locales avec des races européennes, les effets éventuels d'une modification du *système alimentaire des animaux* n'avaient fait l'objet jusqu'ici que d'appréciations qualitatives.

Le Projet a estimé qu'un plan de développement des productions animales était lié en premier lieu à la connaissance des performances susceptibles d'être enregistrées par des animaux de race locale soumis à un nouveau régime alimentaire. L'éventualité, dans le cadre des plans agricoles étudiés, d'une importante production fourragère et d'une énorme quantité de sous-produits, susceptibles d'être transformés en aliments concentrés, soulignait le caractère indispensable de cette recherche.

Ainsi, dès le début de leurs travaux, les zootechniciens de la Mission ont-ils procédé, à l'aide d'une bascule mobile, à des contrôles de poids et à des mensurations d'animaux dans toutes les zones du bassin du Sebou. Puis le Projet a obtenu des moyens suffisants pour entreprendre en station des essais alimentaires qui ont porté sur 60 jeunes bovins, 140 ovins, 120 caprins et 400 volailles, de races locales et de races européennes.

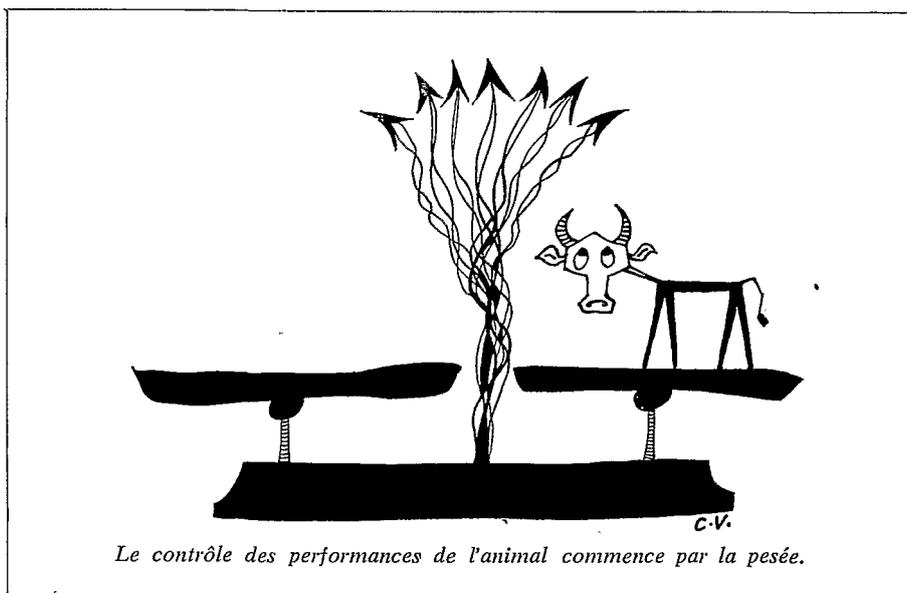
Les courbes comparées de croissance ont démontré que le progrès zootechnique passe par l'amélioration du régime alimentaire et ont permis de préciser à cet égard les normes techniques et les normes de prix (2).

Le Projet Sebou a accordé une attention particulière aux *problèmes de l'érosion*. Celle-ci est très importante dans le Rif et le Prérif, beaucoup moins grave dans le Moyen-Atlas. La dégradation progressive des sols, l'accumulation des débits solides dans les rivières et les dangers d'envasement des barrages constituent des phénomènes inquiétants. Il faut cependant reconnaître qu'ils ont donné lieu davantage jusqu'ici à une littérature descriptive qu'à un effort d'explication rigoureux. D'où le caractère aléatoire des techniques utilisées pour stabiliser les sols et les mauvaises surprises enregistrées plusieurs années après la réalisation de certains aménagements (3).

La nécessité de déterminer une politique antiérosive qui soit à l'échelle des besoins a conduit le Projet à entreprendre diverses recherches et notamment à essayer de mieux comprendre l'érosion en isolant (par la cartographie) ses dif-

(2) A titre documentaire : il faut à l'animal frison, entre 0 et 1 an, 5 unités fourragères pour croître de un kilo et il faut à l'animal local du même âge, 5,2 unités fourragères pour croître du même poids. Par contre, les volailles de population locale sont mauvais transformateurs de nourriture.

(3) Si dans beaucoup de cas l'exécution de banquettes a eu des effets bénéfiques, dans d'autres cas, par exemple sur certains terrains marneux, la banquette, rompant l'équilibre du versant, accélère un phénomène qu'elle voudrait ralentir.



Paysage érodé du Pré-Rif.

férents facteurs : pente, couverture végétale, nature des sols, agressivité climatique.

Mais l'amélioration des connaissances exigeait de passer d'un stade descriptif et qualitatif à un stade quantitatif. D'où l'intérêt porté aux mesures de débits solides effectuées par des stations de jaugeage installées sur le Sebou. C'est surtout la création d'une station de mesure directe de l'érosion qui a permis au Projet de penser qu'il était dans la bonne voie.

Cette station, installée dans le Prérif, près d'Ouezzane, avait pour but de déterminer la quantité de terre enlevée en tous points d'un petit bassin versant, de mettre en évidence les causes et les mécanismes précis du phénomène érosif et, dans une phase ultérieure, de tester la valeur des différentes techniques de conservation des sols.

Ainsi, à l'opposé de ce qui s'est passé en matière de drainage où le Projet a pu, dans le délai de ses études, mesurer le phénomène et en déduire les conséquences pratiques au niveau des recommandations, il ne lui a pas été possible, pour l'érosion, de faire autre chose que de lancer une expérimentation, dont les premiers résultats ne sont pas négligeables, mais dont les enseignements ne pourront être mis à profit qu'au bout de plusieurs années (en les confrontant, si possible, avec les informations provenant d'autres stations de mesure implantées dans d'autres zones du Bassin du Sebou).

Relations interdisciplinaires

Les études de développement sont par définition des études interdisciplinaires. L'expression de « développement intégré » est particulièrement à la mode depuis une douzaine d'années : il n'est pas certain qu'elle ait dans beaucoup de cas dépassé le stade du verbalisme. En fait, des études sont souvent dites « intégrées » quand elles juxtaposent des techniciens d'origines différentes, travaillant chacun isolément, le responsable étant chargé d'« intégrer » les données ainsi recueillies dans un document de « synthèse ».

C'est dans un esprit très différent que les principaux experts du Projet Sebou ont essayé de travailler. Ils ont considéré l'étude du Sebou comme une entreprise dont tous les aspects étaient liés au niveau de chaque spécialiste. Il ne s'agissait pas seulement pour chacun de tenir compte des contraintes révélées par le voisin, mais de prendre à divers stades d'avancement des travaux une vue commune des problèmes. L'étroite coopération qui s'est, en particulier, instituée entre les responsables des études agronomiques, zootechniques et forestière, le spécialiste en *farm management* et le sociologue a marqué profondément le Projet.

Ainsi a été rendue possible une organisation du travail où chaque responsable d'un secteur d'études a été associé aux grandes options, qu'il s'agisse des choix agronomiques et hydrauliques ou des propositions de réaménagement du monde rural présentées par l'équipe de sociologie.

Les moyens nécessaires

Les études du Projet ont mobilisé d'importants moyens. La Mission a pu réunir un nombre d'ingénieurs, économistes, sociologues, qui s'est élevé jusqu'à 55 permanents, aidés par un personnel d'exécution atteignant 150 personnes. Ces effectifs n'ont cependant été réunis que très progressivement et caractérisent le fonctionnement du Projet, particulièrement au cours de ses deux dernières années d'activité (4). Le Projet a pu également faire appel à 48 consultants, répartis selon tous les secteurs d'activités étudiés et prêtant leur concours pour des périodes comprises entre quelques jours et plusieurs mois (5).

Les dépenses du Projet se sont élevées à un montant total correspondant à 6,8 millions de dollars, soit 5 millions de dollars à la charge du Gouvernement marocain et 1,8 représentant la contribution des Nations-Unies (6). Ce chiffre peut paraître considérable. Il doit cependant être rapproché des perspectives d'accroissement de production qui ont pu être dégagées et du volume global des investissements étudiés. En se bornant uniquement à l'une des opérations du Projet (la plus importante, il est vrai), l'aménagement hydro-agricole du Rharb, les investissements prévus pour la première phase des réalisations sont de l'ordre de 200 millions de dollars.

*
**

LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT

Les perspectives 1985 pour le Maroc

La mise en valeur de la région du Sebou s'inscrit naturellement dans le cadre des perspectives nationales de développement à long terme. Le Projet devait disposer à cet égard d'un important travail, « les perspectives 1985 » établi par l'Administration du Plan. On en retiendra les conclusions suivantes :

— la population marocaine, même en retenant l'hypothèse d'une fécondité en baisse provoquée, doit passer de 14 millions en 1967 à 23 millions en 1985

(4) 25 « experts » ont été mis à la disposition du Projet par la F.A.O. et 30 « homologues » par le gouvernement marocain. Celui-ci avait également nommé un représentant permanent, co-directeur du Projet, étroitement associé aux études et aux décisions de la Mission.

Le Projet a bénéficié de divers concours, dans le cadre des accords bilatéraux conclus par le Gouvernement marocain, notamment des gouvernements français et belge et d'une aide très importante du Comité français de lutte contre la faim.

(5) Une mention spéciale doit être faite de la collaboration qui s'est instituée, grâce à cette procédure, entre l'Université et le Projet. On notera en particulier la contribution de jeunes universitaires marocains et français : géographes, économistes et sociologues.

(6) Une grande partie de ces dépenses correspond à l'achat de divers équipements (véhicules, matériels de recherche et d'expérimentation) et surtout à l'exécution de travaux géologiques et topographiques.

et atteindre 31 millions en l'an 2000 ;

— il paraît difficile dans ces conditions, estiment les rédacteurs du Plan, d'obtenir une légère amélioration du niveau de vie en 1985. Celle-ci devra, en tout état de cause, résulter d'un effort portant simultanément sur tous les secteurs de la production ;

— cette légère amélioration suppose une croissance de la production intérieure brute, selon un taux compatible avec les ressources du Maroc et qui a été estimé à 4 % par an. Or, ce taux ne peut être obtenu qu'avec une croissance de l'agriculture de 2,5 % par an pour l'ensemble du Maroc, moyenne considérée par les spécialistes comme assez élevée.

Le Projet a déduit de ces indications les directives générales suivantes pour le Bassin du Sebou :

— la politique de développement doit concerner tous les secteurs d'activité et les hypothèses formulées ne doivent pas tenir compte d'une émigration de la population du Sebou à l'extérieur des limites du Bassin ;

— l'agriculture du Sebou représentant une part très importante du potentiel de développement de l'agriculture marocaine, en sec comme en irrigué, il convient d'en rechercher la plus grande intensification possible. Mais ses effets sur les autres secteurs, éventuellement en dehors du Sebou, devront être pris en compte. Le Projet cherchera donc à accroître la valeur ajoutée nationale (7).

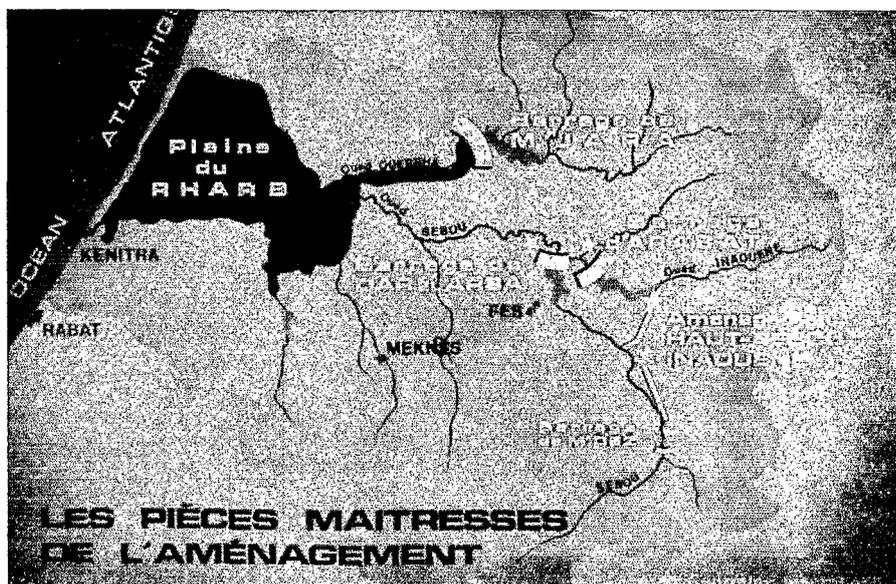
Une stratégie de l'équipement hydraulique

Les ressources hydrauliques du Bassin du Sebou représentent avec 225 m³/s la moitié environ des ressources totales du Maroc. Une très faible partie d'entre elles est utilisée ; 6 milliards de mètres cubes en moyenne se perdent chaque année dans la mer. Les exigences du développement conduisent à empêcher ce gaspillage et à rechercher les conditions optimales de mobilisation et d'utilisation de ces ressources (8).

Les études hydrologiques et les prospections topographiques ont permis de reconnaître et d'étudier une trentaine de sites de barrages ; les caractéristiques géologiques ont conduit à en éliminer près de la moitié : 18 ouvrages ont fina-

(7) Une des conséquences de cette manière d'aborder le problème concerne la politique de l'emploi : les formules de production à promouvoir ne doivent pas nécessairement viser l'emploi maximum, mais se rapprocher de l'emploi optimum compatible avec la plus grande « intensité ». Cependant, chaque fois que le développement n'en est pas affecté, on choisira les modalités les plus satisfaisantes sous le rapport de l'emploi. Par ailleurs, le Projet devra naturellement tenir compte, dans le choix des structures d'exploitation ou plus généralement des formules d'organisation du travail, des aspects psychologiques de la répartition des revenus et de leur incidence sur la production.

(8) Le Sebou et son principal affluent, l'Ouerra, sont utilisés actuellement à la limite des possibilités de leur débit d'étiage, de l'ordre de 15 m³/s, et permettent des irrigations disséminées en un grand nombre de petites zones, couvrant une superficie totale de 45 000 à 55 000 ha. Seul ouvrage de régularisation du Bassin, le barrage d'El Kansera sur le Beth



lement été retenus et ont fait l'objet d'avant-projets sommaires précisant leurs caractéristiques, leurs modes d'exploitation et leurs coûts (9).

La plupart de ces ouvrages, en tout cas les plus importants d'entre eux, sont à buts multiples : ils peuvent alimenter des chutes d'eau, permettre la constitution de réserves destinées à l'irrigation et servir au laminage des crues. Le choix des barrages et les modes d'exploitation de chacun d'eux sont évidemment fonction des priorités qu'on entend leur assigner (10).

Le Projet a considéré que les exigences du développement conduisaient à accorder la priorité à l'irrigation, la production d'électricité se présentant comme un sous-produit (sauf dans le cadre d'un aménagement spécifique : le complexe Haut-Sebou-Inaouène) et la protection contre les inondations étant reportée à une deuxième phase de l'équipement (édification de barrages écrêteurs) ou assurée à court terme par la construction d'ouvrages particuliers (*by pass*) dans la plaine elle-même, si pour des raisons politiques ou sociales les Autorités voulaient intervenir rapidement.

Les conditions d'utilisation des ressources hydrauliques existantes n'ont pas

domine un périmètre irrigable de 30 000 ha dans le Rharb, dont 20 000 sont effectivement irrigués.

Les eaux souterraines et les sources qui totalisent un débit de 25 m³/s environ, principalement situées dans le Rharb et le plateau de Meknès-Fès, sont utilisés aux 2/3 pour les besoins agricoles (15 à 25 000 ha irrigués) et l'alimentation en eau des villes.

(9) Les caractéristiques de ces ouvrages sont très différentes : les plus importants d'entre eux, celui de Mjara, sur l'Ouerra, est une digue en terre, comparable à celle de Serre-Ponçon, disposant d'une retenue supérieure à 2 milliards de m³ et celui d'Arabat, sur l'Inaouène, est un barrage en béton de type poids évidé dont la retenue de 1 430 millions de m³ est pratiquement égale à celle de Bin-el-Ouidane, le plus grand barrage existant actuellement au Maroc.

(10) L'étude de l'exploitation des retenues, particulièrement complexe, a été traitée avec l'aide d'un ordinateur.

permis au Projet d'épouser la querelle traditionnelle qui oppose les partisans de la grande et de la petite hydraulique. Les débits disponibles pour l'aménagement de petits périmètres d'irrigation sont, en effet, en quasi totalité utilisés à ce jour dans le Bassin du Sebou (11).

Le problème de principe posé par l'exploitation agricole des grands barrages n'était pas pour autant résolu. Les nombreux échecs enregistrés dans le monde et les difficultés de la mise en valeur que connaissent au Maroc les périmètres d'irrigation créés à partir de grands barrages étaient de nature à faire hésiter le Projet devant d'importants aménagements.

Les investigations agro-pédologiques avaient permis de recenser des superficies irrigables dans tout le bassin de l'ordre de 400 000 ha sur lesquels 250 000 ha, dans la plaine du Rharb, se présentent d'un seul tenant. C'était tentant ! mais si d'aussi vastes irrigations étaient jugées souhaitables, on pouvait aussi considérer que leur lancement était prématuré.

Le Projet en a jugé autrement, après avoir analysé les raisons des échecs et des difficultés rencontrés par l'irrigation sur de grandes surfaces (12).

(11) L'extension des petits périmètres d'irrigation n'est possible désormais que par la régularisation des ressources :

— soit par l'édification de barrages d'importance moyenne. Ils font partie des ouvrages étudiés et signalés ci-dessus ;

— soit par la création de lacs collinaires, notamment dans le Rif. Mais le coût de ces opérations est très élevé, leur résultat aléatoire et le volume mobilisable au total reste très faible ;

— soit, enfin, par la surexploitation des nappes qui n'est plus concevable que pour le plateau de Meknès-Fès. Elle a fait l'objet d'une étude particulière qui en a montré les limites, notamment en raison de la concurrence exercée par les besoins prioritaires des villes.

(12) Insuffisance de l'étude des sols et des conditions du drainage ; défaut de remembrement et plus généralement d'une trame rationnelle des exploitations destinées à être irriguées ; inexécution ou retard de l'équipement

Il a considéré que les résultats des études et des investigations qu'il avait effectuées étaient de nature à limiter les risques qui s'attachent à une telle entreprise à un niveau acceptable tant par l'Etat que par les populations concernées.

L'importance des superficies irrigables et le fait que tous les ouvrages peuvent concourir à l'irrigation de la plaine du Rharb, conduisent alors à mettre au point une stratégie de l'aménagement. Ici encore, les considérations de sécurité devaient s'affirmer prépondérantes :

— commencer de préférence l'équipement du Bassin par les fleuves dont le régime est le plus régulier, de façon à éviter les dépenses importantes entraînées par la construction d'ouvrages dimensionnés en fonction de l'irrégularité des apports. Cela conduit à choisir, dans une première phase, le Sebou et l'Inaouène au lieu de l'Ouerrha et ses affluents ;

— choisir des équipements qui soient adaptés aux exigences de la mise en valeur. Ce sont les dimensions des périmètres agricoles qui doivent déterminer la taille des barrages et non l'inverse. Penser autrement revient à accepter le risque d'interrompre le programme des irrigations et de compromettre, pour de longues années peut-être, la mise en valeur d'un périmètre ;

— enfin, préférer des barrages dont la réalisation se présente avec le moins d'aléas géologiques ou techniques (13).

Souplesse et sécurité caractérisent encore le choix des équipements d'aval. Ainsi en est-il de l'option, spécialement dans le Rharb, en faveur d'un système d'irrigation par gravité, de préférence à l'aspersion. Résolument conservateur sur ce point, le Projet justifie sa position tant par le niveau élevé atteint par cette technique de l'irrigation au Maroc, que par les moyens et délais à consentir si l'on désirait innover.

Les choix effectués visent à un parfait « raccordement » avec les techniques et les méthodes de travail actuelles de l'administration, pour garantir la « praticabilité » des premiers aménagements. Mais ils peuvent éventuellement être modifiés pour les tranches ultérieures de l'équipement, conformément à la stratégie d'ensemble.

Les conditions étant considérées comme réunies pour que soit assurée une progression rapide des irrigations, le Projet préconisait de les développer sur 220 000 ha dans la plaine du Rharb

interne des exploitations (nivellement, réseau d'irrigation et de drainage interne, bâtiments d'exploitation...); absence d'un plan d'aménagement agricole utilisant au mieux les ressources en terre et en eau et faisant, le cas échéant, une place suffisante à un élevage intensif; mauvaise estimation des besoins en eau (sous-utilisation ou gaspillage); impréparation des paysans, tant sur le plan psychologique que sur le plan technique; absence de toute étude concernant l'adaptation des techniques d'intervention de l'Etat aux caractéristiques socio-économiques du nouveau périmètre (encadrement, crédit agricole, organisation des approvisionnements et des débouchés, etc...).

(13) Ces considérations militent notamment en faveur du choix du barrage d'Arabat, comme premier ouvrage de l'aménagement.



Le futur barrage d'Arabat.

(dans un délai compris entre 25 et 35 ans) et sur 30 000 ha répartis entre six grandes vallées.

Les plans d'aménagement agricole

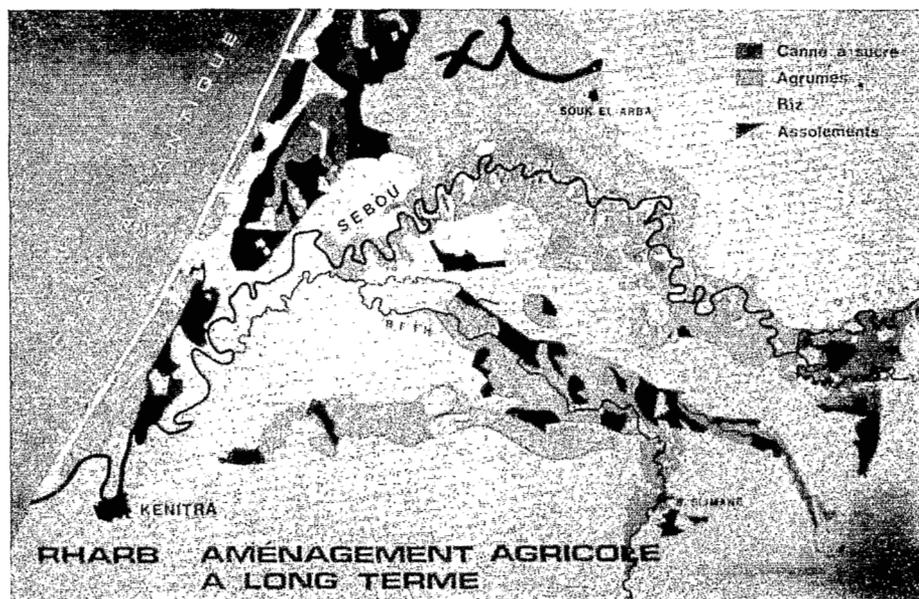
Recherche de l'optimum

La recherche de l'intensification agricole passe par un certain nombre d'investigations dont les résultats permettent de présenter des perspectives générales. Le Projet a considéré qu'il était nécessaire d'être plus ambitieux et de procéder à l'établissement de véritables plans d'aménagement agricole, notamment en ce qui concerne la plaine du Rharb et le plateau de Meknès-Fès. La démarche suivie peut être ainsi résumée :

— Le choix des spéculations a été commandé en premier lieu par la nécessité d'accorder la priorité aux cultures apportant la valeur ajoutée nette la plus élevée à l'hectare, sous réserve de satisfaire les impératifs techniques (aptitude des sols et climat) et commerciaux.

— Les spéculations retenues ont été proposées dans le cadre d'assolements répondant à deux exigences principales : l'une est de caractère agronomique : elle vise le choix d'une succession de cultures qui garantisse la conservation et l'enrichissement des sols ; l'autre a un caractère pratique : les rotations proposées doivent être suffisamment simples pour être à la portée des agriculteurs auxquels on s'adresse.

— Une autre considération intervient qui a influé profondément les systèmes de rotation proposés : il s'agit de la nécessité d'introduire un certain équilibre entre les cultures et l'élevage. Cette nécessité s'est présentée sous deux aspects ; l'un est strictement technique et vise l'importance de la fumure dans l'exploitation agricole ; l'autre est de nature nutritionnelle : il est indispensable d'améliorer la ration en protéines animales de la population. L'élimination progressive des jachères à vocation de parcours, pour des raisons d'intensification, a donc pour corollaire le développement des cultures fourragères.



Le choix du type d'animal (bovins, ovins, volailles) ne pouvait pas être théorique (recherche d'une meilleure transformation d'aliments) ; mais il devait naturellement être influencé par la nature et l'importance des différents troupeaux dont disposent les régions du Sebou.

— Les assolements et les programmes d'élevage ont donné lieu alors à l'établissement de véritables plans d'aménagement qui intègrent à ces données techniques l'ensemble des données sociologiques et plus particulièrement des structures agraires. Les modifications qu'il convient d'apporter à ces structures, pour la mise en place d'exploitations appropriées, ont été indiquées et les voies et les moyens pour réaliser ces changements précisés.

Ces plans ont donc été établis en premier lieu par le Projet pour les deux plus importantes régions susceptibles d'une intensification agricole : la plaine du Rharb (sur 350 000 ha) et le plateau de Meknès-Fès (200 000 ha). Ils ont été traduits notamment par des cartes au 1/100 000°.

Il n'était pas concevable d'entreprendre le même travail sur l'ensemble du Bassin du Sebou. D'autre part, l'échelle du 1/100 000° reste insuffisante pour permettre l'application des plans préparés. Aussi bien, le Projet s'est-il très rapidement orienté vers l'étude d'« échantillons » représentatifs des diverses zones naturelles rencontrées dans le bassin et dont les aménagements soient cartographiés à l'échelle du 1/25 000° ou du 1/20 000°.

Le choix de ces échantillons appelle une remarque méthodologique dont les conséquences sur les propositions de mise en valeur du Projet devaient s'avérer très importantes. Selon la Mission, ces échantillons ne doivent pas être délimités d'après des critères relatifs au seul milieu naturel, mais d'après des critères socio-politiques. Ils doivent correspondre non pas aux limites d'une vallée, d'un petit plateau, d'un sous-bassin versant, mais au « terroir » exploité par une population homogène, c'est-à-dire liée par des relations étroites qui se manifestent par un réseau de solidarité et une certaine organisation de la production.

Il importe peu, en effet, de proposer des améliorations techniques dans une zone déterminée si l'on ne se préoccupe pas des conséquences de ces améliorations au niveau de la collectivité humaine qui doit en être bénéficiaire. Or, ces conséquences ne peuvent être appréciées que pour autant que toutes les ressources dont disposent ces collectivités aient été envisagées et étudiées. Faute de quoi, on risque avec les meilleures intentions du monde, de provoquer des déséquilibres plus fâcheux encore que l'équilibre précaire sur lequel est souvent fondée la vie de ces collectivités.

Chaque fois que cela a été possible le Projet a pris pour échantillon une commune rurale toute entière. Dans les autres cas, ces échantillons correspondent à des « fractions » c'est-à-dire à des collectivités socio-politiques existant dans le cadre de la commune (14).

Les perspectives de développement peuvent être alors ainsi résumées :

A. — AGRICULTURE IRRIGUÉE

Elle concerne essentiellement 250 000 ha dans le Rharb (comprenant l'actuel périmètre de 30 000 ha de Sidi Slimane) et 30 000 ha dans les grandes vallées du Bassin. L'intensification se traduira principalement :

— Par la disparition des jachères qui occupent encore 15 % des superficies dans le Rharb et 18 à 28 % dans les grandes vallées.

— Par une très forte diminution des superficies consacrées aux céréales et aux légumineuses alimentaires (sauf une grande extension de la riziculture dans le Rharb).

— Par une très importante extension des cultures fourragères et des cultures industrielles (cane à sucre, betterave, coton).

— Par un accroissement des plantations d'arbres fruitiers (agrumes et oliviers) et l'introduction de la populiculture. La production animale sera essentiellement axée vers la production laitière.

B. — INTENSIFICATION DE L'AGRICULTURE NON-IRRIGUÉE DANS LES PLAINES ET COLLINES DU SEBOU

Elle se traduira principalement par :

— la disparition des jachères qui n'atteignent que 15 % dans le plateau de Meknès-Fès et dans le bas Rif, mais concernent encore 21 à 23 % des terres dans le Préfif et 31 % dans le Zemmour ;

— la diminution des emblavures de céréales compensée quelquefois par l'accroissement des légumineuses ;

— l'augmentation des plantations fruitières, sensible surtout dans les zones de collines (oliviers) ;

— le développement considérable des productions fourragères, pratiquement inexistantes, sauf dans le plateau de Meknès-Fès.

La production animale sera orientée vers la production de viande, avec autour des villes une production laitière commercialisable. On notera dans le pays Zemmour l'implantation d'un important complexe avicole pouvant être associé avec des éleveurs locaux.

L'examen des perspectives de développement agricole dans le Bassin du Sebou fait finalement apparaître que la production peut s'accroître, jusqu'à la fin du siècle, selon un taux annuel moyen de 3 % (15).

La valeur agricole ajoutée brute estimée à 660 millions DH en 1967 passerait au terme des aménagements proposés à 1 060 millions DH en 1985, et à 1 810 millions DH en l'an 2000.

(14) La taille de ces échantillons s'est trouvée comprise entre 4 600 ha et 37 000 ha. Ils couvrent au total une superficie de 206 000 ha, soit 122 000 ha dans le Rharb, 21 000 ha dans le plateau du Meknès-Fès et 63 000 ha répartis dans les zones périphériques du Bassin (non compris les échantillons étudiés en périmètres forestiers). Cete disproportion en faveur du Rharb s'explique en raison des problèmes particulièrement difficiles posés par l'irrigation de cete plaine.

(15) Ce taux recouvre des progressions très différentes selon les zones :

	(%)
Rharb.....	4,6
Plateau de Meknès-Fès....	1,6
Zemmour.....	2,1
Préfif.....	2,7
Rif.....	2,3
Moyen Atlas.....	2,4

Grâce à l'irrigation sur une grande superficie, le Rharb connaîtra la progression la plus rapide. Par contre, le plateau de Meknès-Fès qui est, de toutes les zones du Sebou celle dont les potentialités sont dès à présent le mieux exploitées, enregistrera le taux le moins élevé.

La production forestière estimée à 23 millions DH en 1967, passerait à 46 millions DH en 1985 et à 75 millions DH en l'an 2000.

Les effets amont (c'est-à-dire les achats effectués par l'agriculture aux autres secteurs) et les effets aval (ceux qui résultent du traitement des produits agricoles) qui sont en 1967 respectivement de 80 et 90 millions DH seraient dans l'avenir cinq à six fois plus importants.

Précautions nécessaires

La programmation dont on vient d'énumérer les effets serait peu réaliste si elle ne s'accompagnait de précautions élémentaires sur le plan technique. On en rappellera quelques-unes :

— refus d'accepter certains risques (par exemple, la culture de la betterave en sec dans le Rharb, pourtant pratiquée actuellement au Maroc) ;

— les cultures préconisées sont connues des agriculteurs du Sebou. Deux exceptions : la canne à sucre, qui a fait l'objet d'une expérimentation positive par le Projet et les arbres fourragers (caroubiers, févriers, mesquites) préconisés en hauteur, sur les zones périphériques, qui existent à l'état sauvage, mais dont les plantations systématiques et leur utilisation par les éleveurs devront être expérimentées ;

— les rendements proposés sont modérés : la plupart d'entre eux, ont été établis sur la base de références empruntées à la réalité agricole actuelle du Sebou ;

— nécessité d'introduire une certaine progression dans l'intensification : ceci est encore plus impératif quand il s'agit de passer d'une agriculture en sec à une agriculture irriguée. C'est la raison pour laquelle le Projet a proposé une étape intermédiaire (pendant la période de construction des ouvrages) : l'agriculture sèche améliorée ;

— enfin, nécessité d'une grande souplesse dans l'application du plan agricole. A cet effet il a été prévu, par exemple dans le Rharb, que chaque foyer recevrait un lot d'environ un demi hectare pour son agriculture domestique. Chaque agriculteur y développera à son gré des cultures maraîchères, de petites plantations fruitières. Il gardera à son cheptel, ses réserves de paille et de fumier. Ces lots domestiques, libres de toute discipline de culture, ont une importance psychologique et économique essentielle.

Blocages structurels et conditions de la mise en valeur

Les vrais problèmes, finalement, ne sont pas techniques. Les difficultés viennent, pour l'essentiel, de ce que, dans la plupart des cas, les structures agraires, les modes d'intervention de l'Etat et plus généralement les institutions rurales existantes, ne permettent pas les intensifications nécessaires.

Réaménagements fonciers et types d'exploitations

La diversité des statuts fonciers et la répartition inégale des propriétés et des moyens de travail créent des déséquilibres qui ne permettent pas d'envisager leur adaptation aux contraintes techniques de l'intensification agricole. De même, l'existence de très petites exploitations, le système de métayage pratiqué dans la plupart des grandes propriétés marocaines (16), les règles juridiques gouvernant les terres collectives font obstacle à toute politique d'investissements agricoles et, plus généralement, à tout effort de modernisation.

Le Projet a estimé qu'il n'y avait pas de solution générale à ces problèmes, valable pour l'ensemble du Bassin du Sebou. Aux caractéristiques différentes présentées par chaque zone doivent répondre des solutions adaptées aux exigences particulières des terroirs et des populations.

Sur le plan foncier, le Rharb est un cas exceptionnel. Les contraintes de l'irrigation y imposent un bouleversement des structures que rendent possible les conditions de répartition des terres (17). Ailleurs, la situation foncière ne présente pas des conditions aussi favorables et son adaptation aux contraintes de la mise en valeur exige l'application de formules variées.

Parallèlement, le Projet devait préconiser des types d'exploitation suffisamment souples pour s'adapter aux contraintes techniques (18) et tenir compte également du milieu rural intéressé (par exemple, l'existence dans certaines zones, d'une main-d'œuvre salariée habituée à la culture moderne). Tous les systèmes proposés ont fait l'objet d'une étude d'économie de l'exploitation dont les normes étaient toujours empruntées à la réalité. Il a été ainsi possible d'avoir une idée des charges que le paysan pouvait supporter (19).

(16) Les trois quarts (en superficie) des propriétés marocaines de plus de 50 ha du Bassin du Sebou, sont exploitées de façon traditionnelle.

(17) Sur 300 000 ha environ, on compte au moment de l'intervention du Projet :

— terres collectives : 100 000 ha ;
— terres domaniales : 10 000 ha ;
— terres de colonisation récupérées par l'Etat : 30 000 ha ;
— terres de colonisation privées : 60 000 ha ;
— terres melk (Propriété privée) : moins de 50 ha : 50 000 ha ; plus de 50 ha : 50 000 ha.

Exceptionnelle situation où, par suite de la décision du gouvernement de récupérer toutes les terres de colonisation, l'Etat a la maîtrise des 2/3 du patrimoine foncier. Cette situation a conduit le Projet à proposer un réaménagement qui permette à tous les paysans du Rharb de disposer d'au moins 5 ha ou de son équivalent en travail.

(18) A titre d'exemple : en agriculture irriguée, la grande exploitation mécanisée est préconisée pour les agrumes, la canne à sucre et éventuellement les rizières. L'exploitation familiale à traction mixte (attelage et tracteur), soumise progressivement à certaines disciplines de culture, est préférée, par contre, pour les zones de polyculture annuelle qui intéressent la plus grande partie des superficies irriguées.

(19) Par exemple, le Projet a estimé que le prix du mètre cube d'eau d'irrigation qui était de 1,80 F, pouvait sans inconvénients être porté à 5 F. Le taux de l'impôt agricole acceptable préconisé est de 10 % sur le supplément de la valeur ajoutée nette (supplément par rapport à la période avant intensification).

L'adoption de pratiques culturales intensives et des innovations techniques nécessaires au progrès, exigent dans beaucoup de cas, la mise en place de structures nouvelles. L'erreur serait de croire que les unes et les autres puissent être imposées de l'extérieur.

La participation des paysans

Un examen attentif des différentes formes d'intervention de l'Etat auprès du secteur traditionnel de l'agriculture a montré, en effet, que les efforts entrepris sont à la fois onéreux et peu efficaces. Beaucoup de paysans sont indifférents à l'action de l'Etat et quelquefois franchement hostiles. Dans certains cas, l'aide de l'administration les transforme en « assistés » et accroît leur dépendance.

On peut se demander si cette situation ne s'explique pas, au moins en partie, par la conception que les autorités se font de leur mission dans les campagnes. La tutelle exercée ne facilite pas toujours un véritable contact entre les paysans et les représentants de l'Administration. Les opérations dites de vulgarisation agricole s'analysent en dernier ressort comme des leçons que des moniteurs sont chargés d'inculquer à des agriculteurs considérés comme des individus isolés, sans traditions ni habitudes communautaires.

Le Projet propose avant tout de replacer le paysan dans son véritable cadre social ; les organes d'intervention de l'Etat disposeront, de ce fait, d'une base d'action qui garantira le succès de leurs efforts et permettra aux agriculteurs de prendre progressivement en mains la gestion de leurs affaires.

Dans la plupart des régions du Sebou, les communautés villageoises sont en effet restées les cellules fondamentales de la vie sociale et économique. Leur cohésion peut être renforcée, comme dans le Rharb, par l'existence de terres collectives. Mais, dans la plupart des cas, l'organisation communautaire de la production, le jeu des solidarités sociales règlent le comportement de la grande masse des paysans. Bien que la plupart d'entre elles ne possède ni personnalité civile, ni même un statut territorial, ces collectivités se présentent en fait comme des institutions vivantes, susceptibles de prendre des décisions acceptées par les intéressés, d'assumer certaines responsabilités, de choisir des mandants quand cela est nécessaire. Les études sociologiques du Projet ont fait ressortir la variété et l'intérêt des manifestations de cette vie locale.

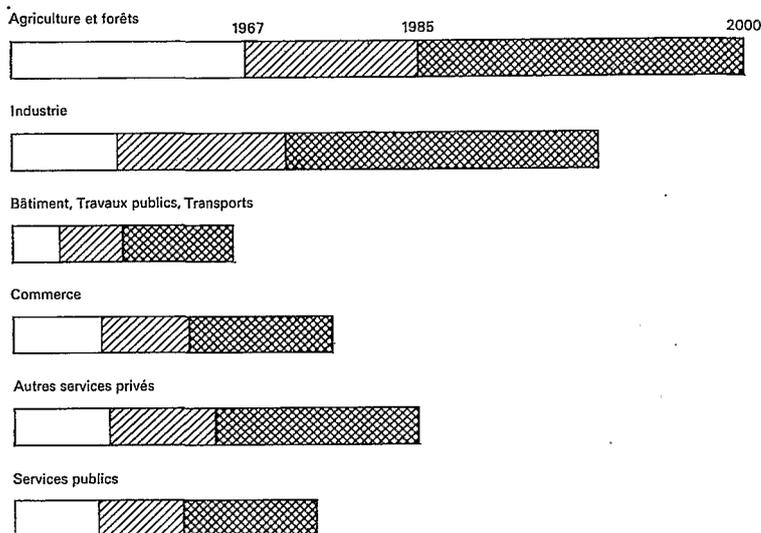
C'est donc dans ce cadre, qu'à l'initiative de l'Etat, un véritable dialogue doit s'engager. Il ne s'agit pas en effet de rechercher une simple adhésion, que par réflexe d'administrés les paysans donneront au représentant de l'autorité, d'autant plus aisément qu'il ne leur sera rien demandé en retour. Le concours actif des paysans à l'exécution du plan exige que celui-ci soit réellement discuté avec eux.

Il s'agit, par conséquent, d'accepter *a priori* l'idée que les plans proposés puissent faire l'objet de retouches, de

PRODUIT RÉGIONAL DU SEBOU

Croissance prévue par grands secteurs de 1967 à 2000

(les parties hachurées représentent les développements prévus pour 1985, puis pour l'an 2000)



modifications. Il faut repousser la tentation de vouloir introduire du premier coup des modèles techniques parfaits.

Les agriculteurs représentent un capital de travail et d'initiatives dont l'expérience montre qu'il peut servir la modernisation. De son côté, l'Etat intervient avec un véritable pouvoir de négociation : il dispose de moyens techniques et financiers qui peuvent être mis au service de la réalisation du plan d'aménagement. Celui-ci prend alors la forme d'un contrat : les engagements des collectivités et les engagements de l'Etat, mesurés les uns et les autres en fonction des possibilités réelles des parties en cause, garantissent l'application du Plan. Sa mise en œuvre fait apparaître de nouveaux problèmes, mais dégage en même temps les éléments de leur solution. Le progrès passe ainsi par une série d'approximations successives.

C'est dans ce cadre que l'administration pourra trouver une solution au problème de l'encadrement. Pour permettre une articulation de l'intervention de l'Etat à la production traditionnelle au niveau où les décisions des producteurs peuvent être effectivement saisies, le Projet préconise l'implantation d'agents de contact choisis parmi les exploitants ou les fils d'exploitants de chaque douar, à raison d'un agent pour un ou deux douars selon les régions (20).

C'est dans ce cadre enfin que s'organiseront des groupements de producteurs qui évolueront progressivement vers des systèmes coopératifs, les contrats de production constituant l'instrument privilégié de la réalisation des plans de culture et d'élevage.

(20) Soit 3 400 agents de contact en fin d'aménagement pour le Bassin du Sebou.

Perspectives de développement à long terme

L'intensification agricole recommandée sera accompagnée d'un certain nombre d'effets dont la plupart ont été étudiés en détail par le Projet (production d'électricité, création d'industries agricoles et forestières). De plus, l'urbanisation croissante va entraîner un ensemble d'activités nouvelles, à la fois dans le domaine de la production industrielle et des services.

C'est dire que la région du Sebou devra connaître une expansion très considérable dans les années qui viennent, supérieure à la moyenne prévue par le Maroc.

Le produit régional croissant en moyenne au rythme annuel de 4,2 % et la population s'élevant à quelque 2,4 %, le produit par habitant croîtra en moyenne de 1,8 %. En chiffres absolus, le revenu moyen disponible par famille (5 personnes) compte tenu des investissements prévus, passera donc de 2 300 DH en 1967 à 3 600 DH en l'an 2000, c'est-à-dire croîtra de 55 %. On notera l'amélioration des conditions alimentaires, principalement du point de vue qualitatif et en raison de la plus grande place prise par les protéines d'origine animale.

Cette très importante amélioration du niveau de vie sera accompagnée d'une réduction dans la disparité entre villes et campagnes. En effet, dans les campagnes, l'emploi agricole actuel est de 70 millions de journées pour l'ensemble du Sebou et passera à 110 millions de journées en l'an 2000, soit une augmentation de quelque 60 % par rapport à la

situation actuelle. Comme la population rurale ne croîtra que de 30 % environ, l'emploi par foyer croîtra de 30 %. De plus la valorisation de la journée de travail sera très supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui, d'où la croissance du revenu familial rural.

Au contraire, dans les villes les activités croîtront sensiblement comme la population, entraînant une augmentation de l'emploi global, mais vraisemblablement (rien n'autorise à l'affirmer catégoriquement) le maintien des revenus individuels.

Le Projet a été enfin amené à souligner la compatibilité des propositions relatives au développement du Sebou avec le développement du reste du Maroc et ceci, tant sur le plan des investissements à réaliser que du point de vue des finances publiques (21).

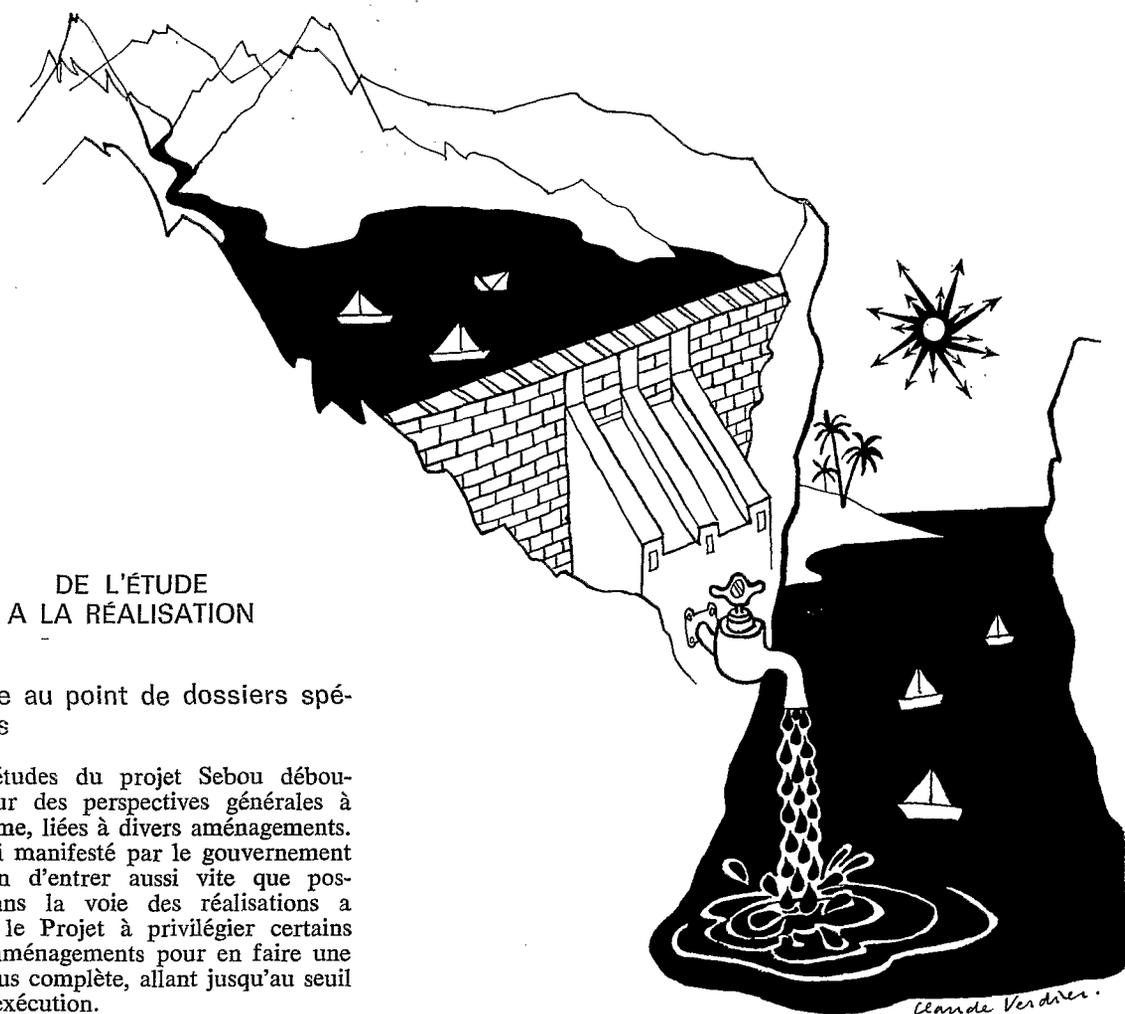
(21) On notera en particulier les points suivants :

— Les investissements annuels proposés par le Projet dans le Sebou vers 1985 sont de l'ordre de 200 millions DH pour le secteur agricole et forestier et les industries liées à son développement. Les « perspectives 1985 » prévoient pour l'ensemble du Maroc, à la même date, quelque 5 000 millions DH, sur lesquels on pourrait affecter environ le cinquième à la région du Sebou, soit 1 000 millions DH. La comparaison des deux montants indique clairement la « praticabilité » du programme préparé.

— Les dépenses d'investissements totales prévues pour l'agriculture du Sebou, soit 2 900 millions DH pourront être financées à raison d'environ 40 % par les recettes en provenance de l'agriculture. Quant aux autres charges d'investissement de l'Etat, elles seront très certainement couvertes par les suppléments de recettes provenant de l'accroissement de la production du Sebou, évalué à quelque 1 000 millions DH vers l'an 2000.

— Les dépenses de fonctionnement de l'agriculture pourront être intégralement prises en charge par les recettes de l'agriculture (vente de l'eau et impôt).





DE L'ÉTUDE À LA RÉALISATION

La mise au point de dossiers spécifiques

Les études du projet Sebou débouchent sur des perspectives générales à long terme, liées à divers aménagements. Le souci manifesté par le gouvernement marocain d'entrer aussi vite que possible dans la voie des réalisations a conduit le Projet à privilégier certains de ces aménagements pour en faire une étude plus complète, allant jusqu'au seuil de leur exécution.

Les choix effectués répondent aux préoccupations suivantes :

1° Engager une opération qui ait un poids suffisant pour constituer un véritable pôle de développement : c'est le cas de l'aménagement hydro-agricole du Rharb. Un dossier spécifique, constituant la première tranche de cet aménagement, est établi : il vise la réorganisation et la mise en valeur d'une première zone de développement de 92 000 ha dont 5 000 ha sont déjà irrigués et 38 000 ha appelés à l'être en priorité grâce à la réalisation du barrage d'Arabat. Les investissements requis pour cette opération sont de l'ordre d'un milliard de dirhams, échelonnés sur quinze ans (22).

2° Créer sur l'ensemble du Bassin un certain nombre de noyaux d'intensification agricole, soit dans des vallées susceptibles d'être irriguées (vallées du Leben, de l'Inaonène et du Haut-Ouerrha : au total 15 000 ha), soit dans des zones d'agriculture sèche choisies dans le plateau de Meknès-Fès et les zones périphériques du Bassin (au total : 53 000 ha) soit dans des zones forestières (Mamora, Plateau central, cédraie du Moyen-Atlas : au total 32 000 ha), de façon à engager des processus de transformation des différentes parties du Bassin.

3° Compléter l'équipement hydro-agricole par un équipement de production d'électricité qui valorise les ouvrages

(22) 1 milliard de dirhams, soit sensiblement 1 milliard de francs nouveaux.

réalisés et contribue à satisfaire une partie importante des besoins énergétiques du Maroc. C'est le dossier relatif à l'aménagement du Haut-Sebou-Inaouène qui répond à ce souci (production attendue : 40 % de la consommation du Maroc en 1967).

4° Enfin, choisir une opération industrielle utilisant les ressources agricoles ou forestières locales et qui soit susceptible d'un certain dynamisme. Parmi les études entreprises par la Mission, ont été privilégiées celles relatives au développement de l'industrie de la pâte à papier et au complexe chimique (chlore-soude) susceptible d'en découler (23).

(23) Le niveau de détail est plus avancé que celui qu'on attend généralement des « Feasibility studies » destinées aux organismes de financement.

Ainsi, le Projet a pu entreprendre, avec le concours d'Electricité de France, l'étude de trois grands barrages (dont des avant-projets sommaires avaient été établis dans une première phase), en l'appuyant sur l'exécution de modèles réduits et en allant jusqu'au seuil de la rédaction des appels d'offre.

Les réseaux d'irrigation et de drainage, les aménagements agricoles et forestiers, les projets de réorganisation foncière ont été étudiés à l'échelle du 1/20 000° ou du 1/25 000°. Dans le cadre du dossier Rharb, les propositions relatives à la mise en valeur s'appuient notamment sur une enquête exhaustive par questionnaire, portant sur les 11 600 foyers agricoles de la première zone de développement.

Construire un important barrage...

Les premières décisions

En conclusion des travaux du Projet, les responsables de la Mission Sébou appelaient l'attention du Gouvernement marocain et de l'Organisation Internationale sur certains points :

— La nécessité d'engager toutes les opérations étudiées et préconisées par le Projet, tant sur le plan agricole que sur le plan industriel, ne devait entraîner aucun déséquilibre au niveau des moyens financiers et techniques dont dispose le pays. Le montant total des investissements prévus par le Sebou était parfaitement compatible avec les perspectives établies pour l'ensemble du Maroc par l'Administration du Plan.

— Les opérations prévues présentaient une bonne rentabilité. Elles permettraient de faire face dans une certaine mesure aux problèmes posés par l'accroissement de la population, en améliorant sensiblement les conditions de vie des masses des villes et des campagnes. Elles contribueraient également à améliorer la balance commerciale du Maroc. Mais surtout, elles auraient pour conséquence de permettre un véritable décollage de l'économie du Nord du Maroc et d'atténuer ainsi les déséquilibres créés par l'expansion de Casablanca. Ces résultats restaient subordonnés à la mise en œuvre d'une politique rigoureuse,

soucieuse d'éviter les facilités et les im-
provisations.

— En particulier, les autorités étaient
mises en garde contre la tentation d'utili-
suer seulement une partie des dossiers
d'études réunis pour réaliser des opéra-
tions spectaculaires, mais inefficaces et,
à la limite, dangereuses au regard des
exigences du développement.

Ainsi, il ne s'agissait pas dans l'amé-
nagement du Rharb de se contenter de
construire un barrage, mais avant tout
de réunir toutes les conditions d'une
bonne utilisation des ressources en eau
rendues disponibles et, par conséquent,
de commencer immédiatement à organi-
ser la concertation avec les masses pay-
sannes intéressées, de préparer les rema-
niements fonciers et les systèmes d'ex-
ploitations rendus nécessaires par l'inten-
sification et de mettre en place les struc-
tures d'accueil prévues.

— L'harmonisation et la cohésion
d'une politique de mise en valeur à l'é-
chelle du Bassin exigeait que parallèle-
ment à l'aménagement du Rharb fussent
entreprises les autres opérations prévues
dans la plaine de Meknès-Fès et dans
les zones périphériques du Bassin, toutes
précautions ayant été prises pour rendre
possible la simultanéité de ces actions.
Mais les interventions préparées par le
Projet ne devaient pas être confondues
avec les actions dites de « saupoudrage »
qui, en éparpillant les moyens techniques
et financiers de l'Etat, épuisent ses pos-
sibilités, sans espérer en retour une réelle
intensification.

Il convenait aussi d'éviter « l'effet
vitrine », c'est-à-dire celui qui résulte
d'un aménagement entrepris à grands
frais par l'Etat sur une très petite
zone et dans des conditions telles qu'il
ne saurait être répété sur une grande
superficie.

Les programmes établis par la Mis-
sion et qui avaient reçu au fur et à
mesure de leur établissement l'accord des
autorités devaient permettre d'éviter ces
écueils.

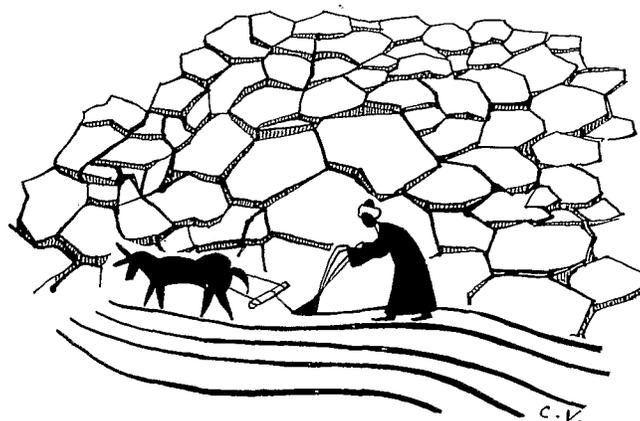
— Enfin, pour assurer la mise en
œuvre de cette politique qui justifie que
le Bassin du Sebou constitue une vérita-
ble unité de développement régional, il
était recommandé de mettre en place,
très progressivement, avec toutes les pré-
cautions souhaitables, une Institution
spécialisée, société d'économie mixte ou
Haute Autorité, dotée de pouvoirs suffi-
sants pour assurer la réalisation des dif-
férents programmes prévus. Les person-
nels marocains mis par le Gouvernement
à la disposition du Projet devaient consti-
tuer le noyau indispensable de cette
Institution.

Un an après le dépôt de ces conclu-
sions et des rapports de la Mission Se-
bou, le Maroc obtenait de la Banque
Mondiale un premier prêt de 46 mil-
lions de dollars destiné à couvrir une
partie des dépenses entraînées par la réa-
lisation de la première tranche d'aména-
gement du Rharb.

Sans attendre cette décision, le Gou-
vernement avait entrepris de lancer la
construction du barrage d'Arabat. Mais
on n'enregistrait à l'aval aucun signe,
aucune modification sensible permettant
de penser que les responsables locaux

de l'agriculture — parfaitement au cou-
rant des propositions du Projet, à l'éla-
boration desquelles ils avaient été asso-
ciés — avaient reçu instruction de pré-
parer les conditions d'une véritable mise
en valeur. Cependant, il semble que de-
puis quelques mois, peut-être en raison
de l'avancement des travaux du barrage,
peut-être sous la pression des popula-
tions du Rharb, peut-être aussi en liaison
avec des modifications très importantes
en gestation à Rabat, ces problèmes
soient reconsidérés; certaines mesures
de réorganisation foncière auraient déjà
été décidées....

Au-delà de cet exemple, au-delà du
Projet Sebou et du Maroc, peut-être
n'est-il pas inutile d'évoquer en conclu-
sion certains aspects psycho-politiques
qui caractérisent parfois les « projets »
de coopération internationale.



... sans procéder à l'aval aux transformations
qu'exige l'utilisation de l'eau.

Il arrive que les recommandations
faites par l'Organisation internationale,
en conclusion de ces « projets », ne
soient pas suivies d'effets. On se dépêche
d'incriminer les pays concernés. Et il est
vrai que lorsqu'il s'agit de promouvoir le
développement (24), beaucoup de gou-
vernements reculent devant l'importance
des transformations nécessaires, convain-
cus finalement que la pérennité de leur
pouvoir est lié au maintien des struc-
tures existantes, dans tous les domai-
nes (25).

C'est une question qui reste posée de
savoir si, dans ce cas, il n'est pas du
devoir de l'Organisation internationale
d'exposer sous sa seule responsabilité les
conclusions auxquelles elle est arrivée,
plutôt que de se réfugier dans un pruden-
t silence, au nom d'un faux respect
de l'indépendance et de la souveraineté
des Etats. Le « réalisme » dont font
preuve certains hauts fonctionnaires in-
ternationaux peut paraître à courte vue :
être finalement plus soucieux de plaire
et de rendre service à quelques-uns plu-
tôt que de chercher à se rendre réelle-
ment utile n'est peut-être pas le meilleur
moyen d'assurer le développement de la
coopération internationale. Si l'efficacité
de la coopération est affaire de courage,
celui-ci ne doit pas être requis seulement
des pays du Tiers-Monde.

(24) On rappelle que le Fonds spécial des
Nations-Unies a abandonné sa dénomination
pour celle de « Programme pour le Dévelop-
pement » (U.N.D.P.).

(25) Il arrive même que le blocage ne soit
pas le fait des responsables nationaux au niveau
le plus élevé, peu ou mal informés, mais celui
des échelons intermédiaires, chefs d'adminis-
tration ou, à la limite, simples attachés de Ca-
binet.